

Compte rendu des délibérations n°33

Séance ordinaire du mardi 6 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le **six octobre à dix-huit heures trente**, le Conseil de la Communauté de Communes des Portes de Meuse dont la constitution a été autorisée par arrêté préfectoral n°2018-1545 en date du 28 juin 2018, légalement convoqué, s'est réuni, salle du Pré Aubert à Montiers-sur-Saulx (55290) sous la présidence de Monsieur Michel LOISY.

Nombre de membres composant l'assemblée :	67	Nombre de membres présents :	55
Nombre de membres en exercice :	67	Nombre de pouvoirs :	4
Quorum :	34	Le quorum est atteint l'assemblée peut délibérer	

Étaient présents : **ANDRÉ** Philippe, **ANDRÉ** Jean-Claude, **AUBRY** Laurent, **BAYETTE** Patricia, **BOUR** Rémy, **CANOVA** Jean-Louis, **CARDON** Dominique, **CARRÉ** François-Xavier, **CHALONS** Gérard, **CHEVALLIER** Marie-Laure, **COLIN** Francis, **DABIT** Pierre, **DAVIGNON** Sandrine, **DUBAUX** Gilles, **DUFOUR** Roland, **DUPONT** Régis, **DUPUIT** Catherine, **FOURNIER** Jean Noël, **FOURNIER** Sylvain, **FRANCOIS** Claude, **HENRIONNET** Bernard, **HERPIERRE** Jean-Claude, **HOPFNER** André, **HUARDEL** Gilles, **JOSEPH** Martine, **KARP** Dominique, **KENNEL** Armin, **LALLEMANT** Pascal, **LAMBERT** Sébastien, **LARCELET** Thierry, **LAURENT** Tatiana, **LECLERC** Christian, **LEGRAND** Sébastien, **LEROUX** Francis, **LOISY** Michel, **LORIN** Bernadette, **MAGRON** Laurent, **MARQUELET** Jean-Pierre, **MARTIN** Denis, **MATTIONI** Angelico, **MENETRIER** Didier, **NICOLE** Marc, **PEDRETTI** Michel, **PENSALFINI** Dominique, **POISSON** Patrick, **RENAUDEAU** Daniel, **ROBERT** Julien, **THEVENIN** Hélène, **THIERY** Didier, **THIERY** Patricia, **THIRION** Francis, **VAN DE WALLE** Hervé, **VEYLAND** Samuel, **VILLETTE** Éric et **VIOT** Loeticia.

Étaient excusés : DIOTISALVI Jean-Luc, LEDUR Karine, MEUNIER Christophe, PETERMANN Fabrice, RENAUDIN Florent.

Excusés ayant donné procuration : INTINS Yannick, pouvoir à LOISY Michel
LEMAIRE Jacky, pouvoir à HOPFNER André
MAGINOT Denis, pouvoir à THIRION Francis
MALAIZE Philippe, pouvoir à NICOLE Marc

Étaient absents : ANTOINE Gérard, MOUROT Gilles, MULLER Serge.

Assistaient également à la réunion :

FLOUEST Laurent (Directeur Général Adjoint), **HUSSON** Thierry (Directeur Général des Services), **METZGER** Laurence (Directrice service Administration et Finances - excusée).

GUERQUIN Elisabeth et SIGOT-LEMOINE Hélène (excusée), Conseillères départementales.

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire désigné au sein du conseil, Monsieur CARRE François-Xavier a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L. 2121-15 du C.G.C.T.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE :

Monsieur le Président indique que sur le procès-verbal du précédent Conseil Communautaire, il y avait une erreur sur les membres présents. Madame Bernadette LORIN était présente, alors que Madame Marie-Paule VARNIER (remplaçante de la commune de Cousances-les-Forges), non invitée, était absente.

Le reste du PV est approuvé à l'unanimité.



20/073. Travaux voirie 2020 avenant au marché initial.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération 151-19 du 10 décembre 2019 validant le plan de financement des travaux de voirie 2020 à hauteur de 1 119 889,21 € HT

VU la délibération 2020-06 du 26 juin 2020 attribuant le marché de voirie 2020 Lot 1 à l'entreprise Eurovia Briey pour un montant de 639 518,16 € HT

VU la proposition d'avenant au marché initial d'un montant de 245 387,96 € HT

VU l'avis de la commission Environnement, voirie eau et assainissement en date du 2 octobre 2020

VU l'avis de la CAO en date du 6 octobre 2020

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

AUTORISE le Président à signer l'avenant au marché et à engager toutes les démarches administratives relatives à ce marché.

20/074. Travaux voirie 2020 complémentaire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU la délibération 20/058 du 8 septembre 2020 autorisant de lancement de la consultation relative aux travaux de voirie complémentaires 2020

VU l'avis de la commission Environnement, voirie eau et assainissement en date du 2 octobre 2020

CONSIDÉRANT la nécessité d'engager ses travaux dans un délai réduit afin de pouvoir les inscrire dans la programmation 2020 du GIP Objectif Meuse

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

AUTORISE le Président à attribuer le futur marché de travaux complémentaires de voirie 2020 et à signer les documents administratifs en rapport.

20/075. Attribution marché électricité pour les bâtiments intercommunaux.

VU la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat qui redéfinit le périmètre des clients non domestiques éligibles au Tarif Réglementé de Vente.



Vu l'article L. 331-3 du code de l'énergie stipulant que la résiliation d'un Tarif Réglementé de Vente au profit d'un contrat en offre de marché est possible à tout moment (hors le délai de préavis lié aux démarches nécessaires auprès des distributeurs) et gratuitement.

Considérant qu'à partir du 1er janvier 2021, seuls les clients non domestiques qui emploient moins de 10 personnes, et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels n'excèdent pas 2 millions d'euros seront éligibles aux Tarifs Réglementés de Vente.

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

AUTORISE le Président à lancer et attribuer le marché relatif à la fourniture d'électricité des établissements actuellement éligibles au tarif réglementé et à signer tous documents administratifs en rapport avec ce marché.

20/076. Attribution des marchés de travaux de réhabilitation du logis abbatial à Ecurey.

VU la délibération 130/19 du 10 décembre 2019 validant l'APD du projet de réhabilitation du logis abbatial d'Ecurey, arrêtant le coût prévisionnel des travaux et autorisant la poursuite de l'opération

VU l'avis de la commission des marchés du 1^{er} octobre 2020 constituée entre l'EPFL et la Communauté de Communes des Portes de Meuse attribuant les marchés de travaux des lots sous maîtrise d'ouvrage de l'EPFL;

APRES AVIS de la commission d'appel d'offre du 6 octobre 2020 ;

CONSIDÉRANT le tableau d'analyse des offres :

lot	Candidat	Montant HT	Notes		Total	Ordre	
			Prix 40 pts	Tech 60 pts			
1	GOVERD Velaines (55)	529 712.99 €	34.00	37.00	71.00	4	
	SEETP ROBINET Bar le Duc (55)	560 113.81 €	32.00	48.00	80.00	3	
	EUROVIA Bar le Duc (55)	617 805.94 €	29.00	52.00	81.00	2	
	MARTEL Chaumont (52)	448 932.50 €	40.00	51.00	91.00	1	
2	Désamiantage – Démolition - Gros Oeuvre	HCT Houdelaincourt (55)	<u>CODECOM</u> <u>51 755.64 €</u> EPFL 1 087 026.23 €	40.00	39.00	79.00	1
3	Charpente Couverture Bardage	THOMAS Vaucouleurs (55)	<u>CODECOM</u> <u>154 479.07 €</u> EPFL 174 371.52 €	40.00	56.00	96.00	2
		MADDALON Vandières (54)	<u>CODECOM</u> <u>133 500.74 €</u> EPFL 214 601.85 €	38.00	60.00	98.00	1
4	Menuiseries Extérieures Bois	STEINER Bar le Duc (55)	<u>CODECOM</u> <u>22 948.00 €</u>	40.00	45.00	85.00	3



			EPFL 147 625.00 €				
		REB ET ELOI Annonville (52)	<u>CODECOM</u> 27 852.23 € EPFL 193 962.48 €	31.00	56.00	87.00	2
		BATI FENETRE Sorcy St Martin (55)	<u>CODECOM</u> 30 205.00 € EPFL 154 045.00 €	37.00	51.00	88.00	1
5	Serrurerie	CORDEIRO Ligny-en-Barrois (55)	42 585.69 €	40.00	50.00	90.00	1
6	Plâtrerie	DESSA CONSTRUCTION Neufchâteau (88)	232 500.00 €	38.00	56.00	94.00	2
		IDEAL CREATION Neufchâteau (88)	OFFRE NON RECEVABLE : note technique < 30 pts / 60 pts				
		STPP Gondrecourt-le- Château (55)	222 000.00 €	40.00	56.00	96.00	1
7	Menuiseries Intérieures Bois	STEINER Bar le Duc (55)	199 681.63 €	40.00	44.00	84.00	2
		REB ET ELOI Annonville (52)	241 275.12 €	33.00	57.00	90.00	1
8	Peinture	PEINTURE TONNES Bar le Duc (55)	OFFRE NON RECEVABLE : note technique < 30 pts / 60 pts				
		AL RENOV Metz (57)	83 500.00 €	39.00	54.00	93.00	1
		STPP Gondrecourt-le- Château (55)	120 000.00 €	27.00	60.00	87.00	3
		GENERALE PEINTURE Saint-Dizier (44)	95 049.86 €	34.00	58.00	92.00	2
9	Revêtements Sols Durs	RAUSCHER JACQUEMIN Laneuville au Pont (52)	17 801.27 €	40.00	57.00	97.00	1
10	Ascenseurs	KONE Nice (06)	25 050.00 €	40.00	56.00	96.00	1
		SCHINDLER Metz (57)	27 670.00 €	37.00	58.00	95.00	2
		OTIS Reims (51)	31 800.00 €	32.00	57.00	89.00	3
		A2A Bezannes (51)	30 298.00 €	33.00	55.00	88.00	5
		THYSSENKRUPP Puteaux (92)	29 170.00 €	35.00	54.00	89.00	4
		LIFT & CO Pompey (54)	32 550.00 €	31.00	53.00	84.00	6
11	Chauffage Plomberie Ventilation	LORRAINE ENERGIE Thierville-sur- Meuse (55)	238 580.00 €	40.00	55.00	95.00	1
		COSTER Rambervillers (88)	276 503.99 €	34.00	37.00	71.00	4
		IDEX Bar le Duc (55)	260 000.00 €	37.00	57.00	94.00	3
		LHERITIER Commercy (55)	237 597.60 €	40.00	54.00	94.00	2
12	Electricité	SERELEC Saint-Dizier (52)	282 308.60 €	40.00	53.00	93.00	1
		ABI ELECTRICITE Fains Veel (55)	311 766.03 €	36.00	56.00	92.00	2



13	Mobilier	TERTIA CONSEIL Augny (57)	91 899.00 €	40.00	43.00	83.00	1
14	Stores	DUHAMEL Saint-Omer (62)	18 327.95 €	40.00	60.00	100.00	1

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

ATTRIBUE les marchés de la façon suivante :

lot		Candidat	Montant HT
1	Aménagements touristiques et paysagers	MARTEL Chaumont (52)	448 932.50 €
2	Désamiantage – Démolition - Gros Oeuvre	HCT Houdelaincourt (55)	<u>CODECOM</u> 51 755.64 € EPFL 1 087 026.23 €
3	Charpente Couverture Bardage	MADDALON Vandières (54)	<u>CODECOM</u> 133 500.74 € EPFL 214 601.85 €
4	Menuiseries Extérieures Bois	BATI FENETRE Sorcy St Martin (55)	<u>CODECOM</u> 30 205.00 € EPFL 154 045.00 €
5	Serrurerie	Non attribué. Offre infructueuse.	
6	Plâtrerie	STPP Gondrecourt-le-Château (55)	222 000.00 €
7	Menuiseries Intérieures Bois	REB ET ELOI Annonville (52)	241 275.12 €
8	Peinture	AL RENOV Metz (57)	83 500.00 €
9	Revêtements Sols Durs	RAUSCHER JACQUEMIN Laneuville au Pont (52)	17 801.27 €
10	Ascenseurs	KONE Nice (06)	25 050.00 €
11	Chauffage Plomberie Ventilation	LORRAINE ENERGIE Thierville-sur-Meuse (55)	238 580.00 €
12	Electricité	SERELEC Saint-Dizier (52)	282 308.60 €
13	Mobilier	TERTIA CONSEIL Augny (57)	91 899.00 €
14	Stores	DUHAMEL Saint-Omer (62)	18 327.95 €

Soit un montant total de 3 383 394.49 € HT ;

Part CODECOM : 1 927 721.41 € HT ; Part EPFL : 1 455 673.08 € HT



20/077. Avenant au marché du PLUi du secteur Val d'Ornois.

VU le Code de la commande publique ;

VU l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 ;

VU le marché avec le bureau d'étude AUDDICE URBANISME pour la réalisation du PLUi secteur Val d'Ornois, d'un montant de 156 240€ HT ;

CONSIDÉRANT les travaux supplémentaires nécessaires suite aux demandes de réduction de la consommation d'espace formulées par les services de l'Etat suite au premier arrêt du projet de PLUi datant du 16 juillet 2019 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser le diagnostic socio-économique et le diagnostic foncier ;

CONSIDÉRANT la nécessité de reprendre les orientations du PADD et de réaliser des OAP pour les terrains de plus de 2 000 m² ;

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser diverses réunions de mise au point avec les communes concernées ;

CONSIDÉRANT également la nécessité de reprendre les plans préalablement réalisés ;

APRÈS AVIS de la CAO du 6 octobre 2020 et de la commission développement économique Cigéo urbanisme du 28 septembre 2020 ;

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

AUTORISE le Président à signer l'avenant présenté par le bureau d'étude AUDDICE URBANISME d'un montant de 21 700 € HT, représentant une plus-value de 13.88 % et à solliciter une aide complémentaire de l'État.

20/078. Modification du tableau des effectifs : poste d'animation de la pépinière d'entreprise.

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la délibération n°015/17 du 12 janvier 2017 portant tableau des effectifs de la collectivité ;

VU la délibération n°033-19 créant un poste de rédacteur territorial pour assurer l'animation de la pépinière d'entreprise de Gondrecourt-le-Château ;

CONSIDÉRANT que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité, il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder aux modifications statutaires suivantes pour assurer l'animation de la pépinière d'entreprise de Gondrecourt-le-Château :



Fermeture du poste de rédacteur territorial à 35/35^{ème}

Ouverture d'un poste d'adjoint administratif territorial à 17,5/35^{ème}.

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

AUTORISE le Président à procéder aux modifications du tableau des effectifs présentées ci-dessus.

20.079. Désignation d'un représentant au GIP Objectif Meuse.

VU l'arrêté préfectoral n°2018-1545 en date du 28 juin 2018 portant création de la Communauté de Communes des Portes de Meuse et validant ses statuts ;

VU la délibération n°20.036 du 21 juillet 2020 de la Communauté de Communes des Portes de Meuse désignant Michel LOISY comme représentant de la Communauté de Communes au sein de l'Assemblée Générale du GIP Objectif Meuse ;

VU la délibération n° 2020_07_029_16 du Comité Syndical du PETR du Pays Barrois en date du 29 juillet 2020 désignant Michel LOISY comme représentant du PETR au sein de l'Assemblée Générale du GIP Objectif Meuse ;

CONSIDÉRANT que Michel LOISY ne peut représenter ces deux instances et que par conséquent, Michel LOISY a choisi de démissionner de ses fonctions de représentant de la Communauté de Communes des Portes de Meuse au sein de l'Assemblée Générale du GIP Objectif Meuse;

CONSIDÉRANT la démission de Michel LOISY à ses fonctions de représentant de la Communauté de Communes au sein de l'Assemblée Générale du GIP Objectif Meuse transmis par courrier au Président du GIP Objectif Meuse ;

Le Président propose de désigner un nouveau représentant de la Communauté de Communes des Portes de Meuse au sein de l'Assemblée Générale du GIP Objectif Meuse.

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

DESIGNE Monsieur THIRION Francis comme représentant de la Communauté de Communes à l'Assemblée Générale du GIP Objectif Meuse.

20.080. Transfert des pouvoirs de police du Président aux maires.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 5211-9-2 ;

VU les articles 60, 62 et 65 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MATPAM) ;

VU l'article 75 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR) ;



VU l'arrêté préfectoral n°2016-2173 du 5 octobre 2016 portant fusion des communautés de communes de la Haute-Saulx, de la Saulx et du Perthois et du Val d'Ornois au 1er janvier 2017 ;

VU la circulaire préfectorale n°2014-25 du 18 août 2014 ;

CONSIDERANT que l'exercice de certaines compétences par une communauté entraîne le transfert de plusieurs pouvoirs de police spéciale au Président à défaut d'opposition des Maires :

- Collecte des déchets
- Assainissement
- Aires d'accueil et de terrains de passage des gens du voyage
- Circulation et stationnement (voirie)
- Autorisation de stationnement des taxis (voirie)
- Habitat indigne

VU le courrier du maire de la commune d'Ancerville, s'opposant au transfert des pouvoirs de police administrative spéciale au Président ;

VU également le courrier du maire de la commune de Gondrecourt-le-Chateau, s'opposant au transfert du pouvoir de police spéciale lié aux compétences des six domaines concernés ;

CONSIDERANT qu'en cas d'opposition d'un ou plusieurs maires le Président peut renoncer au transfert à son profit du ou des pouvoirs de police spéciale pour l'ensemble des communes membres dans les 6 mois qui suivent la réception de la première notification d'opposition ;

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

PREND ACTE de la décision de Monsieur le Président de renoncer au transfert, de l'ensemble des pouvoirs de police administrative spéciale permettant de régler les activités liées aux compétences de la collectivité, pour l'ensemble des communes membres.



20.081. Transfert d'un excédent du budget des maisons de santé vers le budget général.

VU les dispositions des articles L2311-6 et D2311-14 du CGCT permettant aux établissements publics administratifs de reprendre, sur délibération motivée, leur excédent d'investissement en section de fonctionnement,

CONSIDÉRANT qu'en 2016, les Communautés de Communes de la Haute Saulx et de la Saulx et du Perthois comptabilisaient les dépenses et les recettes de leurs maisons de santé sur leur Budget Principal alors, que dans un même temps, la Communauté de Communes du Val d'Ornois les comptabilisait sur un budget annexe à caractère administratif,

CONSIDÉRANT qu'en 2017, après fusion, la nouvelle intercommunalité a décidé de conserver ce budget annexe à caractère administratif et d'en étendre l'usage à l'ensemble des maisons de santé du territoire,

CONSIDÉRANT qu'à ce titre, les échéances 2017 et 2018 des emprunts souscrits lors de la construction des Maisons de Santé de L'Isle en Rigault et d'Ancerville ont été payées, en capital comme en intérêts, sur ce budget annexe et ont, de fait, généré un besoin en financement de la section d'investissement et induit une affectation du résultat de fonctionnement sur le compte 1068,

CONSIDÉRANT que par délibération n°036-19 du 9 avril 2019, le Conseil de Communauté a décidé de transférer à nouveau ces emprunts sur le Budget Principal,

CONSIDÉRANT que le solde des subventions d'investissement liées à la construction de la Maison de Santé de Dammarie sur Saulx a été encaissé en 2019 sur le budget annexe de Maisons de Santé alors que les dépenses correspondantes ont été comptabilisées sur le budget principal de la Communauté de Communes de la Haute Saulx,

CONSIDÉRANT qu'il résulte de cette situation que depuis la fusion, la dotation en réserve, au compte 1068, a toujours été supérieure à la seule couverture du besoin en financement de la section d'investissement et a, par conséquent, généré un excédent d'investissement superflu,

CONSIDÉRANT par ailleurs que pour réaliser ces opérations, des subventions d'équilibre ont été versées du Budget Principal vers le Budget Annexe à caractère administratif des Maisons de Santé,

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

DECIDE de ramener l'excédent d'investissement du Budget Annexe – Maisons de Santé de 534 199,17 € à 242 862,10 € en transférant 291 337,07 € vers la section de fonctionnement,

DECIDE d'effectuer un reversement de ces 291 337,07 € du Budget Annexe Maisons de Santé vers le Budget Principal.



20.082. Décision Modificative n°1 : Budget Principal et budget bâtiments industriels.

VU le Code Général des Collectivité Territorial ;

VU la délibération n°20-050 du 21 juillet 2020 de la Communauté de Communes des Portes de Meuse approuvant son budget 2020 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des modifications des budgets afin de permettre le financement des chantiers en cours sur le budget « bâtiments industriels » depuis le « budget principal » ;

Monsieur le Président propose la modification suivante pour le **budget principal** :

Dépenses :

Article	Décision Modificative
021-021- Virement de la section d'exploitation	+ 18 500 €
77-7711 – Débits et pénalités perçus	+ 18 500 €
13-13251- Subv. équipement non transféré. - GFP rattachement	+ 110 200 €

Monsieur le Président propose ensuite la modification suivante pour le **budget bâtiments industriels** :

Dépenses

Article	Décision Modificative
23-2313 – Immobilisations en cours - Constructions	+ 128 700 €
023-023- Virement à la section d'investissement	+ 18 500 €

Recettes

Article	Décision Modificative
021-021- Virement de la section d'exploitation	+ 18 500 €
77-7711 – Débits et pénalités perçus	+ 18 500 €
13-13251- Subv. équipement non transféré. - GFP rattachement	+ 110 200 €

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

AUTORISE les modifications modificatives présentées ci-dessus.

DONNE tout pouvoir au Président pour l'exécution de la présente délibération.



20.083. Attribution d'aides directes aux entreprises.

VU la loi 89-1008 du 31 décembre 1989 relative au développement des entreprises commerciales et artisanales et à l'amélioration de leur environnement économique, juridique et social, notamment son article 4 modifié ;

VU l'article L 750-1-1 du Code du Commerce et le décret n°2015-542 du 15 mai 2015 modifié ;

VU la décision n°16-1689 du 28 décembre 2016 portant attribution au bénéfice de la Communauté de Communes du Val d'Ornois d'une subvention FISAC au titre de l'exercice 2016 ;

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1511 -1 et 2 ;

VU la délibération n°144-19 du 10 Décembre 2019 portant validation du règlement d'aides directes de la collectivité ;

VU la convention signée avec la Région en date du 22 Novembre 2019 ;

APRES AVIS de la commission développement économique Cigéo urbanisme du 28 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la convention précitée, les communes et leurs groupements peuvent participer au financement des aides et des régimes d'aides mis en place par la Région ;

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

VALIDE les dossiers ci-après :

Entreprises	Commune Implantation	Projet	Montant	
			Projet	Aide proposée
EURL GAUTIER DELAITRE	MENIL	MAT ELECTRO PORTATIF + INFORMATIQUE	5 000,00 €	1 750,00 €
PROXI THOUVENOT	DAMMARIE	FRIGO BOISSON	602,40 €	210,84 €
PROXI TREVERAY M GOURRAM	TREVERAY	INVEST LED	3 810,00 €	1 333,50 €
ROGER ANDRE CAFE DES SPORTS	TREVERAY	Pompe à chaleur adoucisseur et chauffe eau	12 265,00 €	4 292,75 €
DELL ERBA	GONDRECOURT	FOURGON FUNERAIRE	22 272 € 20 013 €	7 500,00 €
PASCAL LAURENT	MANDRES	INVEST MANITOU	30 000,00 €	7 500,00 €
Magali Poisson Primeur Magali Vazquez Bourguignon	ABAINVILLE	Aménagement Labo Froid + invest vitrine réfrigérée camion tournée	23 465,00 €	7 500,00 €



JARDINS D ECUREY	ECUREY	Gerbeur électriques, chariots, filets, nappes chauffantes	29 947,00 €	7 500,00 €
SERGE DUFOUR	TREVERAY	ACHAT VÉHICULE	16065,24 € 1192,33 €	2 023,83 €
M LACENE LOIC	ANCERVILLE	REPRISE 2 + CREATION 3 EMPLOIS + investissements mat	7 763,00 €	7 500,00 €
DEBOT PNEUS	COUSANCES	CREATION 1 EMPLOI		1 000,00 €
PROXI - EPICERIE DU BOURG	ANCERVILLE	MISE AUX NORMES ELEC	3 986,00 €	1 395,10 €
ADRINEA	ANCERVILLE	EMBAUCHE APPRENTI		1000.00 €
CUMAFOBAR	STAINVILLE	Remorque et débroussaieuse	2 535,00 €	887,25 €
Proxi Haironville Pt'i panier Lorrain	HAIRONVILLE	Investissement PVP + installation	28 367,00 €	7 500,00 €
FLORIAN MASSON	DEMANGE	INVESTISSEMENT CAMION FRIGO + CAISSON	10932,50 € 1000 €	1 443,25 €
Manu Paysage	AULNOIS		25700€ 4700 €	4 215 €
BECKER ENERGIES	L'ISLE EN R	EMBAUCHE VEHICULE ET OUTILLAGE	11700 € 20200 €	7 500 €
THIEBAUT FIOUL	AULNOIS	Changement des systèmes de distribution de carburant	34 879,00 €	7 500,00 €
techno gaz	ANCERVILLE	INVEST OUTILLAGE + EMPLOI	5 113,76 €	2 410,37 €
MTSI	COUSANCES	Informatique et matériel	22 375,72 €	5 468,15 €
SAS CHERREAU	HAIRONVILLE	REPRISE 17 EMPLOIS ISO 55		7 500,00 €
DSM	MORLEY	INVEST MANISCOPIC	19 000,00 €	6 650,00 €
NAHOVITA	COUSANCES	CREATION ENTREPRISE VENTE VETEMENT EN LIGNE INVEST SITE INTERNET	12 674,57 €	4 436,10 €
TRAVELING TURTLE AMENAGEMENT	LA HOUPETTE	CREATION 1 EMPLOI + invest outillage et vehicule	13500 € 8500 €	6 575,00 €
OMNIPRO	AULNOIS	Achat véhicule utilitaire + aménagement et marquage	35 000,00 €	3 500,00 €
TOTAL 2nd attribution 2020				116 091.14 €



VALIDE la modification des montants attribués aux dossiers ci-après :

Entreprises	Commune Implantation	Projet	Montant		
			Attribué	Réel	Ecart
PROXI DAMMARIE	DAMMARIE	Invest Chbre froide négative	3 186,14 €	2 625,00 €	-561,14 €
PASCAL PIERRET PROXI	Cousances	Accessibilité, vitrine, aménagement	7 500,00 €	7 016,97 €	-483,03 €
TREV USINAGE	TREVERAY	FORMATION et Achat Véhicule utilitaire	4 435,14 €	4172,34	-262,80 €
AFC2M	Cousances les F	Véhicule + poste à souder	4 146,40 €	4072,05	-74,35 €
CUMA FOBAR	STAINVILLE	Invest Matériel + informatique+ formation	4 200,00 €	4084,88	-115,12 €
INSTAL AU POELE MS ECO ENERGIES	Gondrecourt	Aménagement Showroom / Informatique	4 782,60 €	4602,19	-515,45 €
FRED ELEC	Gondrecourt	Chgt porte sectionnelle + Embauche apprenti + premier outillage	4 657,85 €	2875,12	-1782,73 €
MTSI - Noel URBAIN	COUSANCES	Création d'entreprise, Invest Matériel, Marquage véhicule	5 445,38 €	2 031,85	-3 413,53 €
PUISSANCE TV	Gondrecourt	Invest Matériel video + véhicule + emploi	7 500.00 €	6 794,77 €	-705,23 €
Montant à réattribuer aux dossiers 2020					7 913,38 €

20.084. Adoption du Plan de financement définitif pour le projet de structure d'accueil Petite enfance à Demange/Baudignécourt.

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 139 1;

VU la présentation du projet de construction d'une microcrèche sur la commune de Demange-Baudignécourt;

VU la délibération 008-1/19 du 26 février 2019 validant l'APD de la microcrèche et le dépôt de permis de construire ;

VU la délibération 20/056 du 08 septembre 2020 autorisant le Président à attribuer le marché de désamiantage du projet de microcrèche;

CONSIDÉRANT que le montant prévisionnel global des travaux est arrêté à 644 374 € HT ;

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

VALIDE le plan de financement et sollicite le concours financier du GIP objectif Meuse dans le cadre de la mesure 6.07 du PAA 2020 et de la CAF.

PRÉCISE que dans le cas où la ou les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel ci -joint, le solde sera supporté par la part d'autofinancement.



DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant	% montant opération
Travaux	572 684.00 €	GIP Objectif Meuse 6.07	172 984.00 €	26,85 %
		Etat DETR	191 456.00 €	29,71 %
		REGION CLIMAXION	29 459.00 €	4,57 %
		CAF	152 000.00 €	23,59 %
Maîtrise d'œuvre et AMO	71 690.00 €	AUTOFINANCEMENT	98 475.00 €	15,28 %
TOTAL	644 374.00 €	TOTAL	644 374.00 €	100.00%

20.085. Adoption du Plan de financement définitif pour le projet de logement à Demange/Baudignécourt.

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 139 1;

VU la présentation du projet de construction d'un logement intercommunal sur la commune de Demange Baudignécourt ;

VU la délibération 008-1/19 du 26 février 2019 validant l'APD du projet de construction de logement intercommunal sur la commune de Demange Baudignécourt et le dépôt de permis de construire ;

VU la délibération 20/056 du 08 septembre 2020 autorisant le Président à attribuer le marché de désamiantage du projet de logement intercommunal ;

CONSIDÉRANT que le montant prévisionnel global des travaux est arrêté à 123 816 € TTC ;

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

VALIDE le plan de financement et de solliciter le GIP objectif Meuse dans le cadre de la mesure 5.06 du PAA 2020.

PRÉCISE que dans le cas où la ou les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel ci -joint, le solde sera supporté par la part d'autofinancement.



DEPENSES	Montant TTC	RECETTES	Montant	% montant opération
Travaux	111 004.00 €	GIP Objectif Meuse 5.06	49 289.00 €	39,81 %
		Etat DETR	26 689.00 €	21,56 %
		REGION CLIMAXION	23 075.00 €	18,64 %
Maîtrise d'œuvre et AMO	12 812.00 €	AUTOFINANCEMENT	24 763.00 €	20.00 %
TOTAL	123 816.00 €	TOTAL	123 816.00 €	100.00%

20.086. Validation des plans de financement de la réhabilitation lourde du logis abbatial et de l'ancienne remise à Écurey.

VU le code de la commande publique ;

VU l'ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018 et le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 ;

VU la convention DETR du 17 juin 2019 accordant une subvention au titre du contrat de ruralité au projet de réhabilitation de bâtiments à Écurey pour y implanter des locaux administratifs,

VU la délibération 130/19 du 10 décembre 2019 autorisant le Président à solliciter les subventions auprès du GIP Objectif Meuse dans le cadre du PAA 2019 pour les projets d'aménagement touristique et paysager du site d'Écurey et d'amélioration de la défense incendie du site d'Écurey.

VU l'avis de la commission permanente de la Région Grand Est du 15 mai 2020 accordant une subvention aux projets de réhabilitation lourde du logis abbatial d'Écurey et de l'ancienne remise de la fonderie d'Écurey au titre du dispositif « Rénovation énergétique des bâtiments publics et associatifs »,

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

VALIDE les plans de financements suivants et l'autorise à solliciter l'aide financière du GIP Objectif Meuse au titre de la mesure 3.07 du PAA 2020.

PRECISE que dans le cas où la ou les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel ci -joint, le solde sera supporté par la part d'autofinancement.



Plan de financement du projet d'implantation du siège intercommunal et des locaux du personnel à Écurey : Réhabilitation lourde du logis abbatial :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant	% montant opération
Travaux	1 125 963.00 €	GIP Objectif Meuse	450 819.00 €	36.35 %
		Etat DETR	409 428.00 €	33.01 %
		REGION CLIMAXION	131 921.00 €	10.64 %
Maîtrise d'œuvre et AMO	114 037 €	AUTOFINANCEMENT	248 042.00 €	20.00 %
TOTAL	1 240 210.00 €	TOTAL	1 240 210.00 €	100.00%

Plan de financement du projet d'implantation du siège intercommunal et des locaux du personnel à Écurey : Réhabilitation lourde de l'ancienne remise :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant	% montant opération
Travaux	356 721.00 €	GIP Objectif Meuse	149 032.00 €	38.96 %
		Etat DETR	129 688.00 €	33.91 %
		REGION CLIMAXION	27 282.00 €	7.13 %
Maîtrise d'œuvre et AMO	25 782.00 €	AUTOFINANCEMENT	76 501.00 €	20.00 %
TOTAL	382 503.00 €	TOTAL	382 503.00 €	100.00%



20.087. Validation du plan de financement du projet d'implantation d'une activité maraichère à Écurey.

VU le code de la commande publique ;

VU l'ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018 et le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 ;

VU la délibération 027/19 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour le développement de l'activité de maraichage sur le site d'Ecurey et faisant état de la mise en place d'une convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'association Les Jardins d'Ecurey ;

VU la délibération 20/055 du 08 septembre 2020 attribuant les marchés pour le projet « maraichage » à Ecurey.

VU les conventions d'objectif et d'occupation temporaire passées entre la Communauté de Communes des Portes de Meuse et l'association les jardins d'Ecurey ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du projet de Pôle d'Excellence Rurale d'Ecurey, l'association Les jardins d'Ecurey a souhaité porter le projet d'implantation d'une activité de maraichage sur le site d'Ecurey ;

CONSIDÉRANT la pertinence de ce projet de développement local ;

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

VALIDE le plan de financement et sollicite le GIP objectif Meuse dans le cadre de la mesure 3.07 du PAA 2020.

PRECISE que dans le cas où la ou les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel ci -dessous, le solde sera supporté par la part d'autofinancement.

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant	% montant opération
Travaux	627 747,35 €	GIP Objectif Meuse	321 403,10 €	47,79%
		Etat DSIL	213 344,00 €	31,72%
		PAYS BARROIS TEPCV	3 305,57 €	0,49%
Maîtrise d'œuvre	44 818,49 €	AUTOFINANCEMENT	134 513,17 €	20%
TOTAL	672 565,84 €	TOTAL	672 565,84 €	100.00%



20.088. Demande de subventions : Validation de Plans de Financement de divers investissements dans les structures O Comme 3 Pommes.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le programme d'aide à l'investissement de la CAF de la Meuse ;

VU les projets des structures O Comme 3 Pommes ;

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

VALIDE les plans de financement suivants :

OC3P Ancerville :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant	% montant opération
Divers équipements	270.83 €	CAF de la Meuse	162.50 €	60.00%
		AUTOFINANCEMENT	108.33 €	40.00%
TOTAL	270.83 €	TOTAL	270.83 €	100.00%

OC3P Brillon-en-Barrois :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant	% montant opération
Divers équipements	244.33 €	CAF de la Meuse	146.90 €	60.00%
		AUTOFINANCEMENT	97.93 €	40.00%
TOTAL	244.33 €	TOTAL	244.33 €	100.00%

OC3P Cousances-les-Forges :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant	% montant opération
Divers équipements	334.26 €	CAF de la Meuse	200.56 €	60.00%
		AUTOFINANCEMENT	133.70 €	40.00%
TOTAL	334.26 €	TOTAL	334.26 €	100.00%



20.089. Attribution de subventions aux Instances Locales de Coordination Gérontologique d'Ancerville et de Gondrecourt-le-Château.

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT la volonté de conclure une convention avec les ILCG d'Ancerville et de Gondrecourt-le-Château afin d'aider ces instances à poursuivre le portage des repas pour les personnes âgées sur l'ensemble du territoire intercommunal ;

CONSIDÉRANT que depuis janvier 2018, ces deux ILCG se sont organisées pour desservir le secteur de Montiers-sur-Saulx et que cette extension de service s'avère difficile à équilibrer en raison de l'augmentation des charges (transport, personnel...), du faible nombre de bénéficiaires et de repas vendus ;

APRÈS AVIS de la commission en date du 1^{er} octobre 2020 ;

■ Monsieur MARTIN Denis ne prend pas part au vote.

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

ACCEPTE de soutenir chaque ILCG à hauteur de 3 000.00 € pour l'exercice 2019.

20.090. Validation des statuts de l'association Holositech et désignation d'un représentant.

VU la délibération 116/18 du 28 août 2018 validant le plan de financement du projet ortie et assainissement et adoptant son plan de financement.

VU le dépôt conjoint de brevet en date du 14 avril 2020 référencé INPI FR2003718 Processus de traitement et dégradation des micropolluants organiques par fermentation des plantes par la Communauté de Communes des Portes de Meuse et M DUHAMEL Maxime.

VU l'avis favorable du Commissariat d'Investissement à l'Innovation et à la Mobilisation Économique du 19 mai 2020 relatif au projet de création d'une structure de préfiguration « HOLOSITECH SCIC », entreprise innovante intégrant la production d'orties et leurs transformations et permettant la valorisation agricole des eaux polluées.

VU le projet de statut de l'association HOLOSITECH.

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes des Portes de Meuse et ses nombreux partenaires ont engagé depuis une dizaine d'années un projet de multivalorisation de l'ortie qui a permis de mettre en place les bases d'une filière à l'échelle du Grand Est (production, transformation, commercialisation) permettant à la fois de sécuriser le fonctionnement de diverses exploitations agricoles (purin d'ortie, granulés d'ortie...) et de générer un développement économique de diverses filières artisanales (cosmétique, alimentation...) et industrielles (agroalimentaire, textile...).

CONSIDÉRANT le projet plus spécifique, porté par la Communauté de communes des Portes de Meuse depuis 2018 et intitulé « Gestion circulaire des services d'assainissement par la culture et la valorisation de l'ortie en station de traitement des eaux usées ».

CONSIDÉRANT que ce projet de recherche appliquée confié par la Communauté de Communes des Portes de Meuse au CNRS (IBMP de Strasbourg) et à l'ENSAIA, avec le soutien de divers partenaires (Agences de l'eau Seine Normandie et Rhin Meuse, PETR du Pays Barrois, GAL LEADER), a notamment permis de valider les possibilités de valorisation de l'ortie produite, ainsi que son efficacité épuratoire et la qualité des sous-produits potentiellement valorisables.



CONSIDÉRANT la volonté de divers partenaires (ADAPEI de la Meuse, Les Chantiers du Barrois SAS, Les Jardins d'Ecurey) de pouvoir capitaliser sur cette dynamique territoriale et de pouvoir poursuivre plus en avant ce projet innovant en constituant une association dénommée HOLOSITECH et ayant son siège à Ecurey.

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

VALIDE les statuts de l'association HOLOSITECH (voir en annexe).

DESIGNE Monsieur CANOVA Jean-Louis comme représentant de la Communauté de Communes des Portes de Meuse pour siéger au sein du collège des personnes publiques de l'association.

■ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Composition de la CLECT

Commune	Titulaire	Suppléant
ABAINVILLE	Jean-Claude HERPIERRE	Vincent BONTANT
AMANTY	Jean-Luc DIOTISALVI	Jean-Michel BERTIN
ANCERVILLE	Jean-Louis CANOVA	Angélico MATTIONI
AULNOIS-EN-PERTHOIS	Serge MULLER	Jean-Marie VERSTRACTEN-VANDER
BADONVILLIERS-GÉRAUVILLIERS	Jean-Pierre MARQUELET	Fabienne MEYER
BAUDONVILLIERS	Gérard KOST	Yvette RICHERT
BAZINCOURT-SUR-SAULX	Francis COLIN	Graziella BARTHELEMY
BIENCOURT-SUR-ORGE	Didier THIERY	Jean-Pierre BENNI
BONNET	Valérie TONNETOT	Maryse MORISOT
BRAUVILLIERS	Sandrine DAVIGNON-BOUILLOZ	Jérôme CHIROL
BRILLON-EN-BARROIS	Florent RENAUDIN	Lidia DEPAQUIS
BURE	Gérard ANTOINE	Dany EDOT
CHASSEY-BEAUPRÉ	Armin KENNEL	Georgette ROUNTNOER
COUSANCES-LES-FORGES	Audrey JACAMANT	Régis DUPONT
COUVERTPUIS	Laurence BONNET	Sébastien LEGRAND
DAINVILLE-BERTHELÉVILLE	Denis MARTIN	Michel PARIS
DAMMARIE-SUR-SAULX	Sylvain FOURNIER	Régine VICTORION
DELOUZE-ROSIÈRES	François-Xavier CARRÉ	Jaël PIOT



DEMANGE-BAUDIGNÉCOURT	Jean-Claude ANDRÉ	Elisabeth JEANSON
FOUCHÈRES-AUX-BOIS	Laurent MAGRON	Guy MARTIN
GONDRECOURT-LE-CHÂTEAU	Daniel RENAUDEAU	Catherine DUPUIS
HAIRONVILLE	Jacky LEMAIRE	André HOPFNER
HÉVILLIERS	Michel LOISY	Serge NICOLLE
HORVILLE-EN-ORNOIS	Jean-Paul ADNET	Claude FRANCOIS
HOUDELAINCOURT	Rémy BOUR	Jean-Louis ROLIN
JUVIGNY-EN-PERTHOIS	Philippe MALAIZE	Ludovic MINEUR
LAVINCOURT	Gilles DUBAUX	Stéphane TOURNOIS
LE-BOUCHON-SUR-SAULX	Hervé VAN DE WALLE	Sandrine ZANOTTI
LES ROISES	Francine LANOIX	Patricia THIERY
L'ISLE-EN-RIGAUT	Bernard HENRIONNET	Jérôme LAHEURTE
MANDRES-EN-BARROIS	Julien ROBERT	Allin POIROT
MAULAN	Tatiana LAURENT	Hervé GUILLAUME
MAUVAGES	Pierre DABIT	Christophe JEAN
MÉNIL-SUR-SAULX	Edith LEBRET	Michel VAN MIDDELEM
MONTIERS-SUR-SAULX	Didier GROSJEAN	Sébastien LAMBERT
MONTPLONNE	Éric VILLETTE	Damien VAN HECKE
MORLEY	Marie-Laure CHEVALLIER	Éric CLOMES
NANT-LE-PETIT	Dominique PENSALFINI-DEMORISE	Emmanuelle COLOMB
RIBEAUCOURT	Gilles HUARDEL	Éric BARON
RUPT-AUX-NONAINS	Yannick INTINS	Frédéric BASTIEN
SAINT-JOIRE	Sylvie LACUISSE	Laurent AUBRY
SAUDRUPT	Thierry LARCELET	Christian ANCEL
SAVONNIÈRES-EN-PERTHOIS	Annie MARTINOT	Fabrice PETERMANN
SOMMELONNE	Roland DUFOUR	Jean-Pierre ELIOT
STAINVILLE	Marie-Hélène GALLOIS	Francis LEROUX
TRÉVERAY	Pascal LALLEMANT	Mickaël POZZI
VAUDEVILLE-LE-HAUT	Christian LECLERC	Franck CHRETIEN
VILLE-SUR-SAULX	Didier MÉNÉTRIER	Claude THYRIOT
VILLERS-LE-SEC	Dominique KARP	Sébastien ADNET



VOUTHON-BAS	Pascal ROBERT	Patrick POISSON
VOUTHON-HAUT	Gilles MOUROT	Gérard ANDRÉ

Point projet "Des accords de Cuba aux Portes de Meuse."

Sébastien LEGRAND présente les différentes actions mises en œuvre dans le cadre du projet « des accords de Cuba aux Portes de Meuse ». Voir la présentation en PJ.

Convention avec l'ACB (voir convention en PJ).

Monsieur Sébastien LEGRAND informe les membres du Conseil qu'une convention va être signée avec l'ACB. Grâce à ce partenariat, un spectacle (Cendrillon et le vilain petit canard) labélisé « Scène Nationale » sera délocalisé sur le territoire des Portes de Meuse. La première représentation aura lieu le 21/10 à 20h30 à la MJC d'Ancerville et la seconde le 23/10 à 14h30 à le Bouchon-sur-Saulx.

Convention avec Scènes et territoires (voir convention en PJ).

Monsieur Sébastien LEGRAND informe ensuite le conseil qu'une autre convention a été signée avec Scènes et Territoires. Cette convention a permis de poursuivre un partenariat de 10 ans avec cette association qui regroupe les 3 principales associations d'éducation populaire (Ligue de l'Enseignement, Foyers Ruraux, Familles Rurales) pour développer les projets culturels en lien avec les acteurs du territoire.

Cette année, dans le cadre du partenariat, c'est la compagnie des « Guêpes Rouges » qui est intervenue sur notre Communauté de Communes. Il y a eu trois temps forts avec l'animation d'une séance de travail sur les outils de transmission avec des enfants à la médiathèque de Gondrecourt-le-Château, une rencontre avec des élus sur le thème de la démocratie et l'animation de la première commission « culture, sports et vie associative » le 24 septembre dernier.

Sébastien LEGRAND informe également les conseillers que « Scènes et Territoires » dispose d'un parc matériel (pour la réalisation de spectacle) mis à disposition des adhérents, moyennant le coût de l'adhésion à l'association.

Prochain Conseil Communautaire :

- mardi 8 décembre 2020.

Le Président lève la séance à 20h.